



Règlement "Trail des Graviers" 2026



1. Organisation

Le "Trail des Graviers" est organisé le dimanche 19 juillet 2026 par l'association « US Larians Munans ». Les participants déclarent connaître et accepter sans réserve le présent règlement.

2. Parcours

Les courses en nature proposées sont des animations avec chronométrage et classement.

Le départ et l'arrivée des courses se feront au Stade des Graviers - 70230 Larians et Munans.

7 épreuves composent le "Trail des Graviers":

- Course enfants 2 km non chronométrée
- Courses nature de 5, 8, 16 et 21 km chronométrées
- Combiné : trail 12 km canoë kayak 9 km par équipe de 2 (femmes, hommes, mixtes) chronométré
- Randonnée pédestre de 8 km non chronométrée

Le Trail des Graviers est une manifestation sportive, conviviale, familiale et proche de la nature.

3. Engagements des coureurs

Respect de la nature et des lieux traversés : aucun déchet ne doit être jeté sur le parcours, en dehors des zones de ravitaillement où des poubelles seront mises à disposition des participants.

Respect des bénévoles : des signaleurs et membres de l'organisation seront présents sur le parcours.

Les participants s'engagent à respecter leurs indications.

Assistance des autres concurrents : les participants s'engagent à porter assistance à toute personne en détresse. Les membres de l'organisation situés sur le parcours doivent être informés le plus rapidement possible.

Respect du tracé : Le balisage est réalisé par ru-balise. Il est renforcé par des panneaux. Les participants s'engagent à suivre le tracé. Les bicyclettes et autres engins sont interdits sur le parcours. Les chiens ne sont pas acceptés en course.

Abandon : un coureur souhaitant abandonner la course doit en informer le signaleur le plus proche et lui restituer son dossard.

4. Les courses – Catégories d'âge – Conditions – Tarifs

- | | |
|---|--------------|
| • Randonnée pédestre de 8 km. Ouvert à tous | Tarif : 8 € |
| • Course Nature de 2 km : Né(e) avant le 19 juillet 2019
Autorisation parentale pour les mineurs. | Tarif : 2 € |
| • Course Nature de 5 km : Né(e) avant le 19 juillet 2010
Autorisation parentale pour les mineurs. | Tarif : 10 € |
| • Course Nature de 8 km : Né(e) avant le 19 juillet 2010
Autorisation parentale pour les mineurs. | Tarif : 14 € |
| • Course Nature de 16 km : Né(e) avant le 19 juillet 2008
Autorisation parentale pour les mineurs. | Tarif : 16 € |
| • Course Nature de 21 km : Né(e) avant le 19 juillet 2008 | Tarif : 18 € |
| • Combiné trail 12 km – canoë kayak 9 km Né(e) avant le 19 juillet 2008 | Tarif : 35 € |

Pour s'inscrire au combiné trail – canoë, il est obligatoire de former une paire (femmes, hommes, mixtes). Les participants doivent attester sur l'honneur qu'ils savent nager. Le nombre d'inscriptions est limité à 50 équipes de binôme soit les 50 premières équipes inscrites. Pour le canoë, les participants seront obligatoirement équipés d'un gilet à leur taille qui leur sera fourni par les organisateurs et ils ont obligation de le laisser fermé durant toute la partie canoë.

Inscription en ligne <http://www.le-sportif.com/>, par courrier ou sur place (majoration de 2€).

Au stade des Graviers de Larians le dimanche 19 juillet 2026 à partir de 7h30, jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

Les inscriptions aux courses ont lieu dans la limite de 600 coureurs. Les courses nature sont limitées chacune à 300 coureurs, sous réserve d'un ajustement par l'organisation. Toute inscription est ferme et définitive, aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de désistement.

5. Dossards

Le port d'un dossard est obligatoire pour les courses nature. Le dossard sera fixé avec 4 épingles sur la poitrine. Le système de détection ne lit pas les dossards fixés dans le dos, sur la cuisse ou le bas ventre. Leur retrait s'effectue sur place, au stade des Graviers de Larians Munans :

- le dimanche 19 juillet à partir de 7h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

Le dossard sera impérativement restitué à l'arrivée aux organisateurs pour récupérer la puce.

6. Modification et annulation des courses

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler ou d'arrêter les courses en cours, ou d'en modifier le tracé, en cas de force majeure, catastrophe naturelle ou tout autre événement mettant en cause la sécurité des participants. Aucun remboursement ne pourra être exigé.

7. Attestation médicale

Les participants doivent présenter : un Pass Prévention Santé de moins d'un an au 19 juillet 2026, ou une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation, ou une licence FFA, FFCO, FFPM, ou FFTRI. Pour les participants au combiné trail – canoë il devront attester sur l'honneur qu'ils savent nager.

8. Equipement

La participation au "Trail des Graviers" requiert l'usage d'un équipement sportif adapté aux courses en nature. L'usage de bâtons est interdit (à l'exception de la randonnée)

Il est conseillé aux participants de s'équiper d'un téléphone portable et/ou d'un sifflet.

9. Ravitaillement

Les courses se déroulent en autosuffisance. Les participants sont invités à s'équiper d'une réserve d'eau – gourde ou poche. Un point d'eau est disponible au départ de chaque course. Un ravitaillement – boisson et encas - est assuré à l'arrivée de toutes les courses ainsi qu'à mi-parcours des courses de 16, 21 km et le combiné trail 12 km – canoë 9 km

10. Vestiaires et Douches

Des douches et vestiaires sont à disposition des coureurs au stade des Graviers de Larians Munans.

11. Assurance et Assistance médicale

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'évènement. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du Trail, des courses en nature et de canoë. L'organisateur n'est aucunement tenu responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante: les coureurs s'inscrivant au "Trail des Graviers" se sont assurés qu'ils ont le niveau pour parcourir la distance choisie dans sa totalité. Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux seront habilités à mettre hors course tout concurrent apparaissant inapte à poursuivre la course. Il est rappelé que chaque participant se doit de signaler aux membres de l'organisation présents sur le parcours un coureur en détresse.

12. Droit à l'image Par son inscription, tout coureur autorise l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.